



Fiche de candidature (1/3)

Éléments à nous fournir :

- Fiche d'inscription remplie et signée (les trois pages)
- Fichier vidéo ou PowerPoint (par email à pascal.gayat@digitalinfluence.eu)

Pièces à adresser Pascal GAYAT

Email : pascal.gayat@digitalinfluence.eu

Critère d'éligibilité :

Les éléments sont à adresser avant le 10 novembre 2019, sous la forme de présentations PowerPoint ou de cas vidéo.

Modalités :

☐ Inscription de cas :

Nombre de cas inscrits : _____

1 / Inscription du premier cas :

500€ HT*

2 / Inscription de cas supplémentaires (par cas) :

200€ HT

*Le prix comprend les frais administratifs et un couvert (couvert complémentaire à 300€)

Options :

☐ Réservation de couverts supplémentaires au dîner du 04 décembre 2019 :

Nombre de couverts : _____

☐ Réservation d'une table pour 8 convives :

2400€ HT

☐ Réservation d'une table pour 10 convives :

3000€ HT



Fiche d'inscription (2/3)

Choix du/des Awards :

Possibilité de concourir simultanément à 2 Prix maximum :
(Barrer ou supprimer les catégories non choisies)

- ☐ **Prix de la meilleure application sociale**
 - ☐ **Prix Smart User**
 - ☐ **Prix de la meilleure stratégie vidéo**
 - ☐ **Prix du Live**
 - ☐ **Prix de la meilleure chaîne vidéo**
 - ☐ **Prix de la meilleure campagne de RP sociales**
 - ☐ **Prix de la campagne Social Media**
 - ☐ **Prix de la meilleure campagne multiplateforme**
 - ☐ **Prix de la meilleure solution technique**
 - ☐ **Prix de la meilleure agence Social Media**
 - ☐ **Prix de la meilleure campagne d'influence**
 - ☐ **Prix du chatbot**
 - ☐ **Prix de l'influenceur B2B**
 - ☐ **Prix de la stratégie organique**
 - ☐ **Prix de l'influenceur B2C**

Pour concourir au Prix de l'Innovation et au Grand Prix ?

- Les nommés au Grand Prix et au Prix de l'Innovation seront sélectionnés parmi les gagnants des différents Prix et au sein des finalistes et soumis à un vote spécifique du Jury.



Fiche d'inscription (3/3)

Contact* :

Raison sociale :

Adresse :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Téléphone :

Date, cachet et signature

A la réception de votre dossier d'inscription une facture sera émise. **Cette dernière doit être réglée intégralement avant la soirée du 04 décembre 2019.**

*Si participation de plusieurs entreprises pour un même cas, remplir une fiche par entreprise

Règlement

Article 1 : Le Grand Prix du Social Media célèbre les dispositifs, portés par les marques et/ou leurs agences et partenaires "solutions", qui ont généré le plus d'engagement et qui utilisent les plateformes sociales de la manière la plus optimale.

Article 2 : Pour concourir les candidats doivent mettre en avant les dispositifs qui attestent de leurs bonnes pratiques.

Article 3 : Pour concourir les dispositifs doivent exister et avoir été actifs en 2018 et 2019.

Article 4 : Les dossiers doivent être présentés sous présentations powerpoint ou vidéos.

Article 5 : Les dossiers seront présentés par les entreprises commanditaires ou leurs partenaires startups.

Article 6 : Une entreprise peut présenter au maximum 2 cas.

Article 7 : Quiconque inscrit un cas garantit les informations indiquées sur la fiche d'inscription.

Article 8 : Les dossiers d'inscription et les fichiers vidéo devront être envoyés au bureau du GRAND PRIX DU SOCIAL MEDIA au plus tard le 10 novembre 2019, à l'adresse pascal.gayat@digitalinfluence.eu

Article 9 : Toutes les vidéos et présentations soumises à la sélection doivent être en version française.

Article 10 : Les cas inscrits peuvent concourir pour le #GPSM2019 (Grand Prix du Social Media) suivants :

- ☐ Prix de la meilleure application sociale
- ☐ Prix Smart User
- ☐ Prix de la meilleure stratégie vidéo
- ☐ Prix de la meilleure chaîne vidéo

- ☐ Prix de la meilleure campagne de RP sociales

Prix du Live

- ☐ Prix de la campagne Social Media
- ☐ Prix de la meilleure campagne multiplateforme
- ☐ Prix de la meilleure solution technique
- ☐ Prix de la meilleure agence Social Media
- ☐ Prix de la meilleure campagne d'influence
- ☐ Prix du chatbot
- ☐ Prix de l'influenceur B2B
- ☐ Prix de la stratégie organique
- ☐ Prix de l'influenceur B2C

Des prix complémentaires pourront être ajoutés pendant la phase de préparation. Les candidats en seront informés.

Le Grand Prix sera déterminé par le Jury à l'issue des délibérations.

Article 11 : Les lauréats s'engagent à mentionner le prix qui leur aura été attribué à la fois dans les dossiers de presse et autre matériel de promotion (réseaux sociaux).

Article 12 : Les membres du jury sont désignés par l'équipe du GRAND PRIX DU SOCIAL MEDIA.

Le jury est composé de professionnels du marketing et du Digital aux multiples fonctions et expériences. Lorsqu'un des membres du Jury fait partie d'une entreprise qui a présenté une ou des vidéos en compétition il lui est interdit de voter pour le cas de son entreprise.

A l'issue de la période de vote en ligne le Jury se réunira sur une demi-journée au mois de d'octobre 2019 pour finaliser les délibérations.

Article 13 : Les frais d'inscription de 500€ HT pour le premier cas et 200€ HT par cas complémentaire couvrent les frais administratifs et participent aux frais d'organisation et de visibilité de l'événement qui doit devenir un carrefour d'échanges multiples pour l'ensemble de la profession du marketing.

Article 14 : Tous les candidats sont encouragés à promouvoir leur participation, nomination, victoire, sur les réseaux sociaux.

Article 15 : Les dossiers devront être présentés sur un format Power Point court, selon le déroulé suivant : Contexte de marché, Présentation de la solution, Avantages pour les organisations, étude de cas, Perspectives de développement.

Lors de la délibération du Jury, des pitchs pourront être organisés.

Article 16 : Le soir de la remise des Prix, les nommés seront communiqués et les cas des lauréats seront présentés.

Article 17 : Tout litige né au cours du Grand Prix sera géré avec le Commissaire Général de l'événement.